



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
et plus particulièrement ceux de la municipalité de Stanstead-Est

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 15 mai 2019, une résolution annonçant son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

«une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstaed, dans la municipalité de Stanstead-Est, sur la propriété immatriculée 2003 60 5646» ;

et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont convoquées à la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le **19 juin 2019 à 19h30**, à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC, au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, pour y être entendues par les membres du conseil qui pourront, s'ils le jugent à propos, **adopter un règlement visant l'exécution desdits travaux.**

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 16 mai 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière